

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DAC 370 Signature d'un contrat (4.000 euros) portant sur la cession de droits d'auteur avec M. Kenji Abe, illustrateur.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'un contrat portant sur la cession de droits d'auteur avec M. Kenji Abe, illustrateur, demeurant 21, Rue Pierre Guignois 94200 Ivry-sur-Seine ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat portant cession de droits d'auteur avec M. Kenji Abe, illustrateur, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris, chapitre 611, natures 611 et 6288.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO